

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE213

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Turret, rapporteur thématique M. Traver, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 33 SEPTIES D

I. À la première phrase de l'alinéa 14, après la deuxième occurrence du mot :

« zones »,

insérer le mot :

« concernées ».

II. En conséquence, compléter cette phrase par le mot :

« concernées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.